



Monsieur Pierre MONGIN
Président Directeur Général
de la RATP

54 Quai de la Râpée
75599 PARIS Cedex 12

Objet : **Préavis de grève**

Paris, le 11 août 2010

Monsieur le Président Directeur général,

Vous n'ignorez pas notre opposition à toute idée de recul concernant les droits à retraite des salariés, et en particulier ceux spécifiques des agents de la RATP, qui constituent un élément majeur des acquis sociaux, une juste compensation des contraintes et pénibilités subies comme de la richesse produite.

En 2007 SUD Ratp avait déjà refusé toute négociation/régression de notre régime spécial de retraite, dans le cadre contraint imposé par le gouvernement !

C'est pourquoi, et dans le même état d'esprit, nous avons à nouveau décliné votre invitation du 25 juin dernier relative au nouveau projet de réforme du gouvernement, dont nous savons tous qu'il n'est pas favorable aux salariés, qu'ils soient du privé, du public ou de la RATP.

Vous ne serez donc pas étonné de notre intention à combattre fermement et résolument toute nouvelle régression sociale, en appelant les agents de notre entreprise à se mobiliser massivement et dans la durée aux côtés de tous les salariés de notre pays, pour endiguer l'hémorragie liée à la perte de nos acquis et faire tomber le nouveau projet antisocial du gouvernement sur les retraites.

Dans cette optique notre organisation syndicale entend donner tous les moyens d'action aux agents de notre entreprise, qui seront ainsi seuls décideurs de la forme qu'ils entendent donner à leur opposition au projet de Loi qui sera débattu à l'assemblée nationale à compter du 7 septembre 2010.

C'est pourquoi, et en responsabilité, le syndicat SUD Ratp dépose un préavis de grève d'une durée illimitée concernant l'ensemble des salariés de la RATP à compter du 7 septembre 2010 à 4h00, pour le motif suivant :

- **Une retraite à taux plein calculée sur les 6 derniers mois de traitement dès 37,5 annuités de cotisation et la restauration des bonifications liées aux tableaux SAB pour Tous les nouveaux embauchés, statutaires ou CDI, ainsi que le retrait du nouveau projet de Loi portant réforme des retraites qui sera examiné à l'assemblée nationale à compter du 7 septembre 2010**

Veillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos cordiales salutations.

Philippe TOUZET
Délégué Central SUD RATP